



Arnaque au compteur kilométrique

Par **kikoul**, le **10/02/2025** à **14:33**

Bonjour

j'ai acheté un véhicule hier, à une entreprise française

le véhicule a toujours été immatriculé en Belgique et a été importé par cette entreprise de Belgique il y a 2 mois

tout avait l'air parfait, sauf qu'en repartant du garage, j'ai fait un détour par la Belgique pour demander le car-pass de la voiture, et là je me rends compte que le compteur a été trafiqué,

les relevés car-pass officiels Belges ne correspondent pas, le véhicule a plus de kilomètres qu'affichés au compteur et dans l'annonce.

je n'ai pas encore contacté le vendeur, je souhaite un arrangement à l'amiable

mais vu que j'ai engagé des frais de déplacement (1600km aller et retour + 2 jours de congés sans solde) pour aller chercher la voiture dans le nord, je me demande si je suis en droit d'exiger le défraiement au vendeur, s'il me fait une offre de reprise au prix d'achat, ni plus ni moins, suis-je en droit de refuser ?

quelle est ma latitude de négociation dans cette reprise à l'amiable ? et la sienne ? combien de temps et d'argent coutent les procédures juridique s'il n'accepte pas de la reprendre ou si je refuse son offre à l'amiable ?

Durant cette procédure juridique, pourrais-je utiliser le véhicule ? peut être que je pourrai l'utiliser après avoir fait passer un expert auto pour qu'il fasse le constat de l'arnaque ?

Merci d'avance pour vos réponses !
Cordialement

Par **Zénas Nomikos**, le **10/02/2025** à **17:27**

Bonjour,

voici : <https://www.legavox.fr/blog/me-gregory-rouland-equity-avocats/>

Par **Louxor_91**, le **10/02/2025** à **18:06**

Bonjour,

la différence de km est de combien ? Entre l'annoncée et le réel ?

Par **kikoul**, le **10/02/2025** à **22:06**

Désolé de pas avoir répondu avant
la différence est de 60 000km, sur 180 000 annoncée, 240 000 réels donc soit 33%
cela compte dans le verdict le nombre de kilomètres ?